

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE L'ISLET  
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

Procès-verbal d'une réunion extraordinaire du conseil de la Municipalité de L'Islet tenue le 19 mars 2019 à 20 h à l'édifice municipal sis au 284, boulevard Nilus-Leclerc et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Messieurs            Florian Pelletier  
                          Denis Proulx  
                          Pascal Bernier  
                          Raymond Caron  
                          Jean Lacerte

Absence motivée de monsieur Alain Lord

Formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-François Pelletier, maire

Charles Whissell agit à titre de directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

Il est constaté que les avis, aux fins de la présente séance, ont été donnés à tous les membres du conseil, de la manière et dans le délai prévu par la loi.

108-03-2019

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

Il est proposé par monsieur Denis Proulx, appuyé par monsieur Florian Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter, tel que présenté, le projet de l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Autorisation – Création – Comité « Camping »;
3. Autorisation – Création – Comité « Évaluation d'opportunité – Achat – Immeuble 125, chemin des Pionniers Ouest »;
4. Autorisation – Création – Comité « Travaux publics »;
5. Amélioration – Efficacité du conseil;
6. Période de questions;
7. Levée de la séance.

109-03-2019

**AUTORISATION – CRÉATION – COMITÉ « CAMPING » :**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Islet s'est dotée d'une résolution gouvernant la création et la gestion de comités;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a décidé, suite à une étude de rentabilité des sites du camping Rocher Panet, d'effectuer un premier ajustement à la tarification des clients saisonniers et journaliers du camping ;

CONSIDÉRANT QUE suite à cet ajustement, certains campeurs ont fait mention de certaines réparations et améliorations souhaitables pour maintenir l'image de marque du camping;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut conserver et même augmenter la cote d'évaluation du camping selon les critères du ministère du Tourisme du Québec;

CONSIDÉRANT QUE Camping Québec, le mandataire du ministère du Tourisme du Québec, présente une nouvelle révision du programme de classification des établissements de camping;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut évaluer la possibilité d'offrir de nouveaux services par son établissement de camping, notamment les services de prêt à camper;

CONSIDÉRANT QU' aucune directive claire de la part du conseil n'a été donnée pour développer le site et qu'ainsi très peu de travaux d'amélioration ont été effectués au camping depuis sa fermeture le 15 octobre dernier et qu'il ne reste que très peu de temps disponible avant sa réouverture, le 15 mai prochain.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raymond Caron, appuyé par monsieur Jean Lacerte et résolu à l'unanimité des conseillers de créer un comité « Camping » comme suit :

**Composition :**

Les élus suivants feront partie du comité : Messieurs Pascal Bernier (conseiller #4), Raymond Caron (conseiller #5) et Jean Lacerte (conseiller #6).

Monsieur Jean Lacerte agira à titre de président.

De plus, il est aussi mentionné que la composition de comité ne comptera que 2 conseillers, incluant le président, considérant l'absence de monsieur Alain Lord pour des raisons de maladie. Le conseiller exclu pourra regagner son poste au sein du comité, une fois le retour de monsieur Alain Lord.

**Objectif du comité :**

Le comité devra produire un état de la situation actuelle :

1. Finance;
2. Entretiens;
3. Projets en cours ;
4. Classification;
5. Réglementation;
6. Liste d'attente.

Le comité devra produire une recommandation de vision (cible):

1. Mission du camping;
2. Classification;
3. Nouveaux services;
4. Rentabilité et tarification;
5. Réglementation;
6. Liste d'attente.

Toutes demandes d'assignation ou de production de documents devront passer par la direction générale.

Le comité devra produire une recommandation d'objectifs et de priorités pour 2019, 2020 et 2021.

110-03-2019

**AUTORISATION – CRÉATION – COMITÉ « ÉVALUATION D'OPPORTUNITÉ – ACHAT – IMMEUBLE 125, CHEMIN DES PIONNIERS OUEST » :**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Islet s'est dotée d'une résolution gouvernant la création et la gestion de comités ;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble du 125 chemin des Pionniers Ouest a été mis en vente il y a quelques mois déjà ;

CONSIDÉRANT QUE ce site pourrait constituer un emplacement privilégié pour tout projet de nature culturelle, touristique, écologique ou de loisirs ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'interroge sur la pertinence d'acquérir cet emplacement et désire en savoir plus long sur les caractéristiques offertes par ce site :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Lacerte, appuyé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers de créer un comité « Évaluation d'opportunité – achat – immeuble 125, chemin des Pionniers Ouest et analyse des besoins en matière de salles de spectacle, réunions ou multidisciplinaire ».

Les deux mandats de ce comité pourront se faire en phase et seront constitués comme suit :

**Composition :**

Les élus suivants feront partie du comité : Messieurs Denis Proulx (conseiller #3), Raymond Caron (conseiller #5) et Jean Lacerte (conseiller #6).

Monsieur Jean Lacerte agira à titre de président.

De plus, il est aussi mentionné que la composition de comité ne comptera que 2 conseillers, incluant le président, considérant l'absence de monsieur Alain Lord pour des raisons de maladie. Le conseiller exclu pourra regagner son poste au sein du comité, une fois le retour de monsieur Alain Lord.

**Objectifs du comité :**

Le comité aura le mandat d'analyser l'opportunité d'acquérir le site du 125 chemin des Pionniers Ouest et les besoins d'avoir un centre culturel, de spectacles, communautaires, etc..

De plus, le comité devra produire une recommandation de vision dans un contexte d'optimisation et d'intégration des infrastructures actuelles de la municipalité :

1. Salle de présentation (concert, spectacle, théâtre, animation...);
2. Salle de réunion ;
3. Centre multi-service ;
4. Restauration;
5. Presbytère.

- Le comité devra produire une recommandation de faire ou de ne pas faire une offre d'achat pour le site;
- Le comité devra produire une recommandation d'acquérir ou de ne pas acquérir le presbytère de L'Islet;
- Le comité devra initier une réflexion sur les besoins de la municipalité en matière de salle de concert, spectacle, théâtre, animation, etc.

**Contribution :**

À l'occasion, le comité pourra faire appel à des citoyens, à des employés de la municipalité ou à tout autre individu pour obtenir l'information nécessaire à l'élaboration du rapport du comité. Toutes demandes d'assignation ou de production de documents devront passer par la direction générale.

111-03-2019

**AUTORISATION – CRÉATION – COMITÉ « TRAVAUX PUBLICS » :**

CONSIDÉRANT QUE le conseil se questionne sur l'efficacité et l'utilité des différentes unités de services;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire prendre des décisions plus éclairées sur les futurs choix qu'il aura à faire sur le renouvellement des différents équipements :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Florian Pelletier, appuyé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers de créer un comité « Travaux publics » comme suit :

**Composition :**

Les élus suivants feront partie du comité : messieurs Alain Lord, Raymond Caron et Pascal Bernier.

Monsieur Alain Lord agira à titre de président.

De plus, il est aussi mentionné que la composition de comité ne comptera que 2 conseillers, incluant le président, considérant l'absence de monsieur Alain Lord pour des raisons de maladie. Le conseiller exclu pourra regagner son poste au sein du comité, une fois le retour de monsieur Alain Lord.

**Objectif du comité :**

Le comité devra produire un état de la situation actuelle :

1. Usure des équipements;
2. Utilisation des équipements;
3. Coût réel des différents projets / équipements.

Suite à l'analyse de ces différentes évaluations, le comité devra produire une recommandation pour les points suivants:

1. Proposition pour un renouvellement des équipements (achats ou location) ;
2. Proposition pour optimiser les différentes activités / équipements ;
3. Proposition pour les différents contrats à renouveler.

Le comité devra produire une recommandation d'objectifs et de priorités pour 2019, 2020 et 2021.

**Contribution :**

À l'occasion, le comité pourra faire appel à des citoyens, à des employés de la Municipalité ou à tout autre individu pour obtenir l'information nécessaire à l'élaboration du rapport du comité.

Toutes demandes d'assignation ou de production de documents devront passer par la direction générale.

**AMÉLIORATION – EFFICACITÉ DU CONSEIL :**

Ce point a été discuté, mais aucune décision n'a été prise.

**PÉRIODE DE QUESTIONS :**

Conformément à l'article 150 du Code municipal, une période de questions a eu lieu lors de la présente séance.

112-03-2019

**LEVÉE DE LA SÉANCE :**

À 21 h 35, il est proposé par monsieur Denis Proulx, appuyé par monsieur Florian Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente séance soit et est levée.

MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

Par \_\_\_\_\_ maire

Par \_\_\_\_\_ directeur général et secrétaire-trésorier par intérim